

ZAC Marché/Beaux-Arts - Dossier de réalisation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le projet urbain Marché/Beaux-Arts ayant pour objet de participer à la dynamisation économique et culturelle du centre-ville et de restructurer l'espace du quartier du marché a été engagé sous forme de ZAC.

En décembre 1997, le Conseil Municipal avait émis un avis sur le dossier de PAZ avant enquête publique, et arrêté, au vu de l'avant-projet sommaire, le bilan financier prévisionnel de l'opération.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal le dossier de réalisation de la ZAC Marché/Beaux-Arts, pour approbation.

Le dossier comprend :

* **le programme des équipements publics à réaliser**. A ce titre, la Ville s'engage à réaliser :

- la piétonnisation de la place du Marché et des rues avoisinantes : début de la rue Gustave Courbet, rue des Boucheries, rue Goudimel,
- le marché couvert au rez-de-chaussée de l'équipement à construire îlot Paris,
- l'extension en ouvrage du parking des Remparts Dérasés,

* **le plan d'aménagement de zone**, comprenant le rapport de présentation, le document graphique et le règlement,

* **les modalités prévisionnelles de financement** telles qu'elles ont été arrêtées par le Conseil Municipal du 15 décembre 1997 et résumées :

Bilan prévisionnel global :

concession SEDD comprenant :

- Equipement Ville (marché, brasserie, combles)	63 143 KF HT
- Cinéma	21 796 KF HT
Participation Ville	9 061 KF HT
sous-total	94 000 KF HT

maîtrise d'ouvrage Ville :

- Aménagement des espaces publics	23 000 KF HT
Total général	117 000 KF HT

Financement Ville :

Concessions	72 204 KF HT, soit 87 078 KF TTC
Espaces publics	23 000 KF HT, soit 27 738 KF TTC
Parking	50 000 KF HT, soit 60 300 KF TTC

Echéancier du financement de la Ville en KF TTC

	Subventions			Concession	Espaces publics	Parking
	Europe	Etat	Région			
1997				4 000		
1998	2 000	1 000	1 000	15 000		800
1999	8 000		2 000	23 000	2 000	25 000
2000	2 000			23 000	7 000	25 000
2001				6 078	17 000	9 500
2002					1 738	
	12 000	1 000	3 000	71 078		
TOTAL				87 078	27 738	60 300

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à approuver le dossier de réalisation.

La discussion concernant ce point se situe dans la question précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 8 abstentions, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.